
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
6 septembre 2023
À 20h

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Miguel Roy, siège #1
Monsieur le conseiller, Simon Roy, siège #2
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3
Madame la conseillère Lucie Crépeault, siège #4
Monsieur le conseiller Sébastien Morand, siège #6

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller Guillaume Bergeron, siège #5

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch

Est également présente, Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

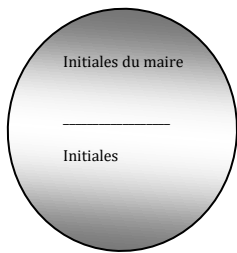
- 1.1 Ouverture de la séance et présences
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2023
- 1.4 Entente avec l'ÉLAN, maison des jeunes rurales et ouverture de la maison des jeunes
- 1.5 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge
- 1.6 Dépôt des états comparatifs au 31 juillet 2023
- 1.7 Rechargement chemin du Lac La Motte
- 1.8 Location d'œuvre d'art
- 1.9 Demande de financement au Fond local d'initiatives collectives (FLIC) – Souper-Bingo de Noël
- 1.10 Demande de financement au Fond local d'initiatives collectives (FLIC) – Noël des enfants
- 1.11 Embauche (travaux public)
- 1.12 Demande d'appui – Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage – Municipalité de Macaza
- 1.13 Collecte des bacs verts

2 CORRESPONDANCES

- 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
- 2.2 Correspondance de M. Germain Porqueres

3 FINANCES

- 3.1 Adoption des comptes à payer
- 3.2 Offre de service Pluritec
- 3.3 Facture souper Champignons en fête
- 3.4 Factures contrat de nivelage



4 PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Projet Jardin communautaire

5 URBANISME & LÉGISLATIF

5.1 Avis de motion relatif au changement de vitesse du Lac des Hauteurs

5.2 Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels

6 FORÊT

6.1 Adjudication pour l'achat de bois provenant des lots intramunicipaux (feuillus)

6.2 Adjudication pour l'achat de bois provenant des lots intramunicipaux (résineux)

7 VARIA

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

2023-0-150

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 20 h 02

Adoptée

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2023-09-151

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER ET D'APPROUVER l'ordre du jour du 6 septembre 2023 tel que présenté en laissant l'item « varia » ouvert.

Adoptée

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2023

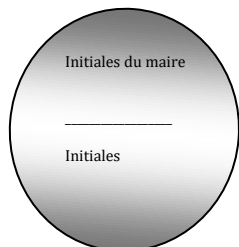
2023-09-152

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2023 tel que rédigé.

Adoptée

M. Martin Roch, Maire, autorise la période de questions pour les citoyens présents :



- Mme Caroline Langlois dépose une pétition d'une trentaine de signatures. Elle explique et dénonce au conseil la négligence concernant le contrat d'entretien des chemins municipaux (niveleuse) et plus précisément pour le secteur du chemin du Lac des Hauteurs pour la saison estivale 2023 ;
- Des questions sont posées concernant les matières résiduelles et le service offert aux citoyens de St-Mathieu-d'Harricana avec l'Écocentre de la Ville d'Amos.

1.4 Entente avec l'ÉLAN, maison des jeunes rurales et ouverture maison des jeunes

2023-09-153

CONSIDÉRANT QUE l'ÉLAN, maison des jeunes rurale sont venus rencontrer les membres du conseil municipal pour expliquer la mission de l'organisme afin d'implanter une maison des jeunes à St-Mathieu-d'Harricana en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE leur mission est de susciter, structurer et accompagner les initiatives jeunesse (10 à 17 ans) par la concertation et la formation tout en respectant les particularités des milieux;

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes ouvrira le 14 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Simon Roy **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana concernant une entente de service avec l'ÉLAN, maison des jeunes rurale.

Adoptée

1.5 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

2023-09-154

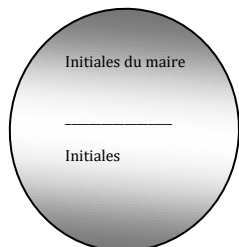
CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (R.L.R.Q., c. S-2.3) et le Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché (e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour préparer et mettre en œuvre les Services aux Personnes sinistrées lors de Sinistres et gérer l'inventaire du Matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana et la Société canadienne de la Croix-Rouge souhaitent établir des modalités suivant lesquelles



la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du Code municipal du Québec, la présente entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Sébastien Morand **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER M. Martin Roch, Maire et/ou Mme Nathalie Boire, directrice et greffière-trésorière à signer tous les documents concernant l'entente de service aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge et de verser une cotisation de 225\$.

Adoptée

1.6 Dépôt des états comparatifs 31 juillet 2023

Madame Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, dépose les états comparatifs de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana en date du 31 juillet 2023.

1.7 Rechargement chemin du Lac La Motte

M. Miguel Roy, conseiller, se retire des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour en indiquant un potentiel conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait parvenir un avis d'intérêt à cinq soumissionnaires pour la fourniture et la mise en place de gravier concassé de type MG-20;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, tenue le 6 septembre dernier, trois fournisseurs ont présenté une offre

<i>Fournisseurs</i>	<i>Prix à la tonne métrique</i>
<i>Drolet Équipements</i>	23,35\$/TM
<i>Béton Fortin</i>	23,60\$/TM
<i>Société d'Entreprise Générale Pajula</i>	27,90\$/TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Éric Arseneault **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat de gré à gré à l'entreprise Drolet Équipement pour le rechargement et la mise en place de MG-20 pour une portion du chemin du Lac La Motte au coût de 23,35\$ la tonne métrique plus les taxes applicables.

QUE des tests de granulométrie seront pris avant et après les travaux.

Adoptée

1.8 Location d'œuvre d'art

M. Miguel Roy, conseiller réintègre les débats

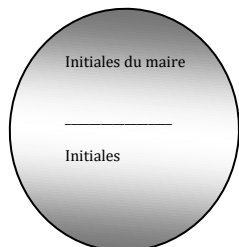
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Lucie Crépeault **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE MANDATER M. Sébastien Morand pour la soirée de location d'œuvre d'art qui aura lieu le 19 septembre prochain à la bibliothèque municipale d'Amos. Cet événement est une collaboration de la Ville d'Amos et de la Société des Arts Harricana.

Adoptée

2023-09-155

2023-09-156



1.9 Demande de financement au fond local d'initiatives collectives (FLIC) Souper-bingo jeunes

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nathalie Boire, directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le programme de Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) pour le souper-bingo des jeunes 12-17 ans qui aura lieu en décembre 2023 pour une troisième année consécutive.

Adoptée

1.10 Demande de financement au fond local d'initiatives collectives (FLIC) Noël des enfants

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nathalie Boire, directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le programme de Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) pour le Noël des enfants (0 à la 6^e année du primaire).

Adoptée

1.11 Embauche (travaux publics)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire l'embauche de M. Ghislain Lemay à titre d'opérateur de machinerie lourde et journalier.

Adoptée

1.12 Demande d'appui – Interdiction des maisons flottantes ou leur usage – Municipalité de Macaza

Pas de participation.

1.13 Collecte des bacs verts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana fait partie d'un regroupement pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le contrat vient à échéance le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le prochain contrat devra être de courte durée, compte tenue des nouvelles exigences concernant la modernisation de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes ont été entendues au bureau municipal concernant la fréquence de la cueillette du bac vert;

CONSIDÉRANT QUE l'envoi de l'appel d'offres par la Ville d'Amos s'est fait avant la séance régulière de septembre;

EN CONSÉQUENCE

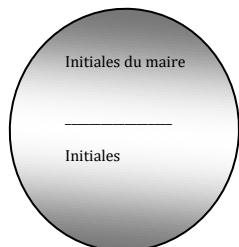
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2023-09-157

2023-09-158

2023-09-159

2023-09-160



D'ENTÉRINER la décision de Mme Nathalie Boire, directrice et greffière-trésorière, à l'effet de demander l'ajout de 2 collectes du bac vert, soit 18 collectes au lieu de 16 à chaque 3 semaines pour l'année 2024. Le calendrier des collectes devra également être approuvé par la municipalité pour l'année 2024.

Adoptée

2. CORRESPONDANCES

2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Simon Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le bordereau de correspondance informative tel que présenté.

Adoptée

2.1 Correspondance de M. Germain Porquieres

Le conseil constate et accuse réception Les documents sont déposés

Les membres du conseil en ont pris connaissance et accusent réception des documents envoyés par M. Germain Porquieres. Les documents sont déposés au registre de la correspondance de la municipalité.

3. FINANCES

3.1 Approbation des comptes payés et à payer

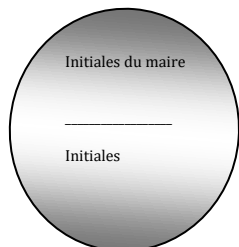
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER et **DE PAYER** la liste des chèques suivante, pour un total de 156 503.21\$

NO. CHÈQUE	FOURNISSEUR	MONTANT
C0009156	POSTES CANADA	171,73 \$
C0009157	PUROLATOR INC.	41,97 \$
C0009158	9428-7521 QUEBEC INC	10 786,87 \$
C0009159	ADMQ	287,44 \$
C0009160	CHAMPIGNON EN FÊTE	150,00 \$
C0009161	FRAIS DE DÉPLACEMENT	105,40 \$
C0009162	COLLECTE DES ENCOMBRANTS	1 000,00 \$
C0009163	ATRAT	304,68 \$
C0009164	AUTOBUS HARRICANA LTÉE	394,86 \$
C0009165	BEDARD MARANDA LYDIA	197,34 \$
C0009166	BMR BERGERON & FILLES INC.	1 087,02 \$
C0009167	FRAIS DE DÉPLACEMENT	118,56 \$
C0009168	BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	32,17 \$
C0009169	CHAMPIGNON EN FÊTE	50,00 \$
C0009170	CONSTRUCTION NORDBASE INC	21 149,73 \$
C0009171	DEBUSQUEUSES MÉNARD & FRÈRES INC.	6 116,67 \$
C0009172	EDITIONS NATURAT INC	200,00 \$
C0009173	CHAMPIGNON EN FÊTE	75,00 \$
C0009174	ENVIROBI	540,38 \$
C0009175	FOSSES SEPTIQUES PROTEC-NATURE INC.	827,82 \$
C0009176	GESTION DANNY LEMAY ENR.	896,81 \$
C0009177	GROUPE CCL	296,64 \$

2023-09-161

2023-09-162



C0009178	GROUPE CONSEIL ARTCAD (1990) INC	4 713,98 \$
C0009179	H2LAB INC.	224,20 \$
C0009180	CHAMPIGNON EN FÊTE	150,00 \$
C0009181	LEBLEU COMMUNICATION HUMAINE INC	34,44 \$
C0009182	CHAMPIGNON EN FÊTE	75,00 \$
C0009183	M&M NORD-OUEST INC.	1 267,94 \$
C0009184	MARCEL BARIL LTÉE	565,78 \$
C0009185	MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	556,04 \$
C0009186	MICROAGE ABITIBI-TEMISCAMINGUE	292,53 \$
C0009187	MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	142,57 \$
C0009188	MRAR	100,00 \$
C0009189	MRC ABITIBI	131,23 \$
C0009190	CHAMPIGNON EN FÊTE	265,50 \$
C0009191	POSTES CANADA	29,25 \$
C0009192	REUSITECH	6 881,25 \$
C0009193	RS LACROIX	107,34 \$
C0009194	SANIMOS INC.	996,14 \$
C0009195	SUNCOR ENERGY INC.	414,54 \$
C0009196	SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.	10 178,17 \$
C0009197	VILLE D'AMOS	3 011,93 \$
C0009198	ZIP LIGNES	28,15 \$
	<i>Sous-total</i>	74 997,07 \$
	COMPTES PAYÉS PAR ACCÈS D	
L2300059	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 000,00 \$
L2300060	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 048,57 \$
L2300061	ENERGIR	16,72 \$
L2300062	HYDRO-QUÉBEC	30,01 \$
L2300063	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	13 346,75 \$
L2300064	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	5 199,16 \$
L2300065	SUNCOR ENERGY INC.	463,69 \$
L2300066	VISA DESJARDINS	423,72 \$
L2300067	CNESST	490,78 \$
L2300068	HYDRO-QUÉBEC	151,57 \$
	<i>Sous-total</i>	22 170,97 \$

SALAIRE MOIS D'AOÛT 2023

<i>ÉLUS</i>	4 211,58\$
<i>EMPLOYÉS</i>	19 535,91\$
<i>Sous-total</i>	23 474,49\$
Total de comptes à payer	120 915,53\$

Je, soussignée Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées dans la résolution n° 2023-09-162.

Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière

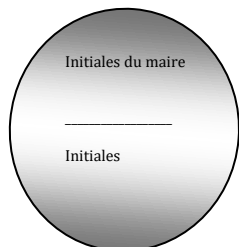
Adoptée

3.2 Offre de service Pluritec

Considérant l'offre reçu de la firme Pluritec concernant les travaux de réfection de chaussée et de ponceaux sur les chemins Lanoix et des Sablières;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE lancer un appel d'offres sur invitation afin de mandater une firme et effectuer les activités d'ingénierie nécessaires pour la préparation des plans et devis



complets en vue de pouvoir déposer le projet « réfection de chaussée et de ponceaux sur les chemins Lanoix et des Sablières » dans le programme d'aide Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Ministère des Transports.

Adoptée

3.3 Facture souper champignon en fête

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

3.4 Factures contrat de nivelage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente de service avec Béton Fortin Inc. pour le grattage des chemins (été) pour 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a pas respecté l'horaire de grattage aux 2 semaines à deux reprises, soit en juin 2023 et juillet 2023, comme indiqué dans le courriel de la Municipalité en date du 8 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana n'a pas reçu de correspondance, d'appel téléphonique ou autre indiquant que l'entrepreneur était dans un cas de force majeure;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a reçu en date du 8 août 2023 un avis de non-conformité;

CONSIDÉRANT QUE selon le contrat à la section 6.3, la municipalité se voit dans l'obligation de faire une retenue pour un défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPLIQUER selon l'article 6.3 du contrat les pénalités prévues à cet effet pour défaut d'exécution.

Adoptée

4. PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

2023-09-165

4.1 Projet Jardin communautaire

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nathalie Boire, directrice et greffière-trésorière à terminer le projet du jardin communautaire selon le budget alloué.

Adoptée

5 URBANISME & LÉGISLATIF

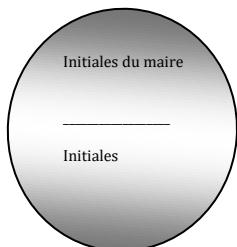
2023-09-166

5.1 Avis de motion relatif au changement de vitesse du Lac des Hauteurs

Le conseiller, M. Sébastien Morand

DONNE l'avis de motion pour l'adoption du règlement no. 267 relatif au changement de vitesse d'une portion du chemin du Lac des Hauteurs;

DÉPOSE le projet de règlement de règlement no. 266 relatif au changement de vitesse d'une portion du chemin du Lac des Hauteurs;



Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle adopté;

Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance de laquelle il sera adopté.

2023-09-167

5.2 Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels tel que présenté par Mme Nathalie Boire, directrice et greffière-trésorière.

6 FORÊT

2023-09-168

6.1 Adjudication pour l'achat de bois provenant des lots intramunicipaux (feuillus)

ATTENDU QUE la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a procédé par appel d'offres sur invitation pour l'achat de bois provenant des lots intramunicipaux;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé, soit :

Norbord La Sarre

Peuplier tronçonné	40\$/TMV
Peuplier beaumier	36\$/TMV

Produits Forestiers Arbec (14969499 Canada Inc)

Peuplier tronçonné	39\$/TMV
Peuplier beaumier	39\$/TMV

ATTENDU QU'aux termes de l'analyse, la soumission déposée par Norbord La Sarre s'est avérée être la plus haute soumission conforme selon le tonnage estimé;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTOYER l'achat de bois provenant des intermunicipaux de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana à Norbord La Sarre, selon les clauses et conditions des documents d'appel d'offres.

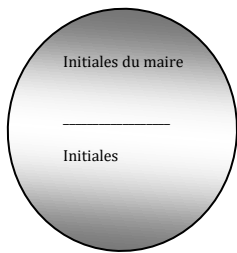
Adoptée

2023-09-169

6.2 Adjudication pour l'achat de bois provenant des lots intramunicipaux (résineux)

ATTENDU QUE la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a procédé par appel d'offres sur invitation pour l'achat de bois provenant des lots intramunicipaux;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé, soit :



Matériaux Blanchet

Pin gris tronçonné	80\$/TMV
Épinette tronçonné	80\$/TMV
Sapin tronçonné	77\$/TMV
Mélèze tronçonné	77\$/TMV

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTOYER l'achat de bois provenant des intermunicipaux de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana à Matériaux Blanchet, selon les clauses et conditions des documents d'appel d'offres.

Adoptée

7 VARIA

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-09-170

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 21h13.

Martin Roch,
Maire

Nathalie Boire
Directrice et greffière-trésorière

Attestation : Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Martin Roch, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.